Image not found or type unknown

Fuite d'eau amplifié par tierce personne

Par **nissart67**, le **18/08/2011** à **16:18**

Bonjour,
bonjour, membre du conseil syndical de ma copropriété ,nous sommes confronté à un problème : le jardinier qui s'occupe des espaces verts a repéré et signalé au syndic une fuite d'eau. Ce dernier lui a demandé de colmater cette fuite. Le jardinier a d'abord essayé, pour atteindre la tuyauterie, de creuser avec les mains puis n'y arrivant pas a décidé de louer un bobcat. Avec cet engin il arrache 2 tuyaux, pourtant visible car repérable par des filets bleus et photos à l'appui. Nous avons dû couper l'arrivée générale d'eau et cela a induit un week end sans eau pout une grosse partie de la copropriété. Le plombier est alors intervenu (sans son materiel et pourtant facturé) puis une autre fois avec son materiel où il casse la niche à l'endroit se situe les robinets d'arrivée d'eau générale mais il nous facture la réparation.
Au total personne ne veut prendre de risques, personne ne veut faire marcher son assurance et on nous demande de payer la note (4000€).
Quels sont nos droits? Que devons nous payer réellement?
Dans l'attente de vous lire.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés